

Les réponses à ces questions sont disponibles

à l'adresse suivante : <http://www.forum@tice.fr/ressources.htm>

Un ami m'a envoyé cette photo qu'il a prise à Charleville-Mézières en juillet 2010. Si je souhaite la publier sur mon blog...



- Je dois m'acquitter de droits d'auteur auprès des ayant-droits de Clément Métezeau, architecte de la Place Ducale.
- Je dois demander l'autorisation au photographe auteur de cette photo.
- C'est un monument public, je peux librement utiliser son image.
- Je fais une demande auprès de la Mairie de Charleville-Mézières.



Mettre en ligne une vidéo sur un site communautaire tel que YouTube ou Dailymotion implique...

- Le passage dans le domaine public de la vidéo.
- L'autorisation de visionnage dans le monde entier à partir du site
- La perte du droit d'auteur pour celui qui l'a faite



Voici une photo de ma collection personnelle. Que dois-je faire si je souhaite la publier sur Facebook ?

- La publier sans prendre aucune disposition
- Mettre le sigle © (copyright) sur la photo
- Lui apposer une licence libre
- Demander l'autorisation aux parents de l'enfant sur la photo



A la fête de l'école, les enfants reprendront le dernier tube de Yannick NOAH. Quelle démarche faudra-t-il faire ?

- Aucune démarche n'est nécessaire puisque ce sont des enfants qui chantent
- Une déclaration préalable à la SACEM et le paiement de droits sont nécessaires.
- Il faut envoyer un courrier à sa maison de disque pour information

D'après le site « E-formation aux usages responsables de l'internet »
<http://www.internetsanscrainte.fr/formation>



Pour couvrir la « foire aux oignons », un groupe d'adolescents de Givet souhaite publier une photographie, mais sans faire de demande d'accord pour droit à l'image. Quel type de photographie choisir sans commettre d'infraction ?

- La photographie d'une foule
- La photographie d'un petit groupe
- Une photographie où les personnes ne sont pas reconnaissables



Un groupe de jeunes décide de créer un blog, avec la fonction « Commentaire » ouverte. Ils souhaitent complètement maîtriser les dérives possibles. Pour cela, ils doivent...

- Faire un contrôle systématique après chaque dépôt de commentaire.
- Faire une lecture de chaque commentaire avant publication.
- Autoriser des commentaires libres pour responsabiliser les visiteurs



Quelle est la première étape de la riposte graduée de la loi « Création et Internet » pour la lutte contre le téléchargement illégal (HADOPI) ?

- Une convocation par un huissier de justice
- L'envoi d'une lettre recommandée
- L'envoi d'un mail
- Une bouteille à la mer



L'accès, la rectification et la suppression de vos informations constitue un droit en France. Pour le faire appliquer, vous devez...

- Envoyer une lettre recommandée au Ministère de la Justice.
- Faire une demande directe auprès du responsable de la base de données ou webmaster.
- Déposer une plainte auprès des services de police

Des ressources destinées à favoriser la maîtrise et l'usage responsable des réseaux et des services numériques.

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable>

<http://www.internetsanscrainte.fr>

